

après avoir atteint 100 ans. De cette façon on voit que les pères de 63% de ces centenaires sont décédés à l'âge de plus de 80 ans et les pères de 18% d'entre eux sont décédés après avoir accompli 100 ans. Par conséquent, le rapport entre l'âge élevé des centenaires et celui de leurs pères se manifeste nettement. En ce qui concerne les mères des centenaires, on constate que ce sont seulement les mères de 10 des centenaires qui sont décédées avant d'atteindre 50 ans, les mères de 35 d'entre eux sont décédées après avoir accompli 50 ans, mais avant d'avoir atteint 80 ans, de 56—après avoir accompli 80 ans, mais avant d'avoir atteint 100 ans et les mères de 15 centenaires sont décédées après avoir accompli l'âge de 100 ans, soit les mères de 60% de ces centenaires sont décédées après avoir accompli 80 ans, et les mères de 13% d'entre eux sont décédées après avoir accompli 100 ans. Ces chiffres mettent en évidence le rapport entre l'âge des centenaires et celui de leurs parents.

Il serait plus intéressant encore de voir s'il existe quelque rapport entre les âges des centenaires et ceux de leurs parents. A cet effet, examinons le tableau ci-après contenant des chiffres relatifs :

Age des centenaires	Age auquel est décédé le père				Age auquel est décédée la mère			
	moins de 50 ans	51—80 ans	81—100 ans	au-dessus de 100 ans	moins de 50 ans	51—80 ans	81—100 ans	au-dessus de 100 ans
De 100—102 ans	7.9	34.5	41.7	15.9	9.4	30.2	49.0	11.4
" 103—105 "	21.1	15.8	52.6	10.5	16.7	33.3	38.9	11.1
" 106—108 "	25.0	—	25.0	50.0	—	—	33.3	66.7
" 111—112 "	0.0	50.0	—	50.0	—	—	100.0	—

Ce tableau ne donne pas la possibilité de tirer certaines conclusions précises. Mais si l'on répartit tous les centenaires en deux groupes: le groupe des centenaires dont les pères sont décédés à l'âge de moins de 80 ans et le groupe de ceux dont les pères sont décédés à l'âge de plus de 80 ans, et si l'on fait la même chose pour les mères des centenaires, on voit alors que dans le premier groupe (pères décédés à l'âge de moins de 80 ans) les nombres diminuent à mesure que l'âge des centenaires augmente (42.4, 36.9, 25.0) et dans le second groupe (pères décédés à l'âge de plus de 80 ans), ils augmentent (57.6, 63.1, 75.0). Les nombres des centenaires âgés de 111 à 112 ans n'ont aucune importance, vu qu'ils ne se rapportent qu'à deux cas. Mais les chiffres relatifs à la répartition des centenaires d'après l'âge des mères, ne présentent pas une telle régularité.

Toutes ces comparaisons nous autorisent à affirmer qu'il existe un rapport entre la longévité des fils et des filles et celle de leurs pères et mères.

Les résultats de l'enquête font connaître que sur 1756 centenaires signalés par le recensement de la population du 31 décembre 1926, on n'en a constaté de fait que 158, ou en d'autres termes, le nombre de ceux qui avaient été désignés par erreur comme étant des centenaires sera égal à $1756 - 158 = 1598$. Il est intéressant de voir quelle est la répartition par âge des personnes désignées par le recensement comme centenaires en comparaison avec leur répartition d'après l'enquête. Les chiffres ci-après nous fournissent des données significatives sur ce point:

Age	Centenaires d'après le recensement			Centenaires d'après l'enquête			Rapport entre le nombre des centen. fautive- ment désignés et le nombre total des centenaires du recensem. (le quot. F)		
	hom.	fem.	total	hom.	fem.	total	hom.	fem.	total
de 100 ans	330	401	731	45	29	74	0.864	0.930	0.885
" 101 "	98	80	178	13	14	27	0.867	0.825	0.848
" 102 "	74	81	155	13	15	28	0.824	0.815	0.819
" 103 "	42	33	75	8	4	12	0.809	0.879	0.840
" 104 "	23	43	66	1	7	8	0.956	0.837	0.879
" 105 "	76	95	171	2	1	3	0.974	0.989	0.982
" 106 "	41	47	88	—	2	2	1.000	0.957	0.976
" 107 "	13	13	26	1	—	1	0.923	1.000	0.961
" 108 "	8	12	20	—	1	1	1.000	0.917	0.950
" 109 "	5	9	14	—	—	—	1.000	1.000	1.000
" 110 "	52	56	108	—	—	—	1.000	1.000	1.000
" 111 "	6	2	8	1	—	1	0.833	1.000	0.875
" 112 "	3	5	8	1	—	1	0.666	1.000	0.875
" 113 "	4	5	9	—	—	—	1.000	1.000	1.000
" 114 "	2	4	6	—	—	—	1.000	1.000	1.000
de 115 et plus	37	56	93	—	—	—	1.000	1.000	1.000
Total . .	814	942	1,756	85	73	158	0.896	0.922	0.910

En comparant les chiffres ci-dessus, on constate que l'âge maximum des centenaires dépasse, d'après les données du recensement, 115 ans, en même temps que cet âge est, d'après l'enquête, de 112 ans. Il en résulte que l'inexactitude des données du recensement atteint aussi l'âge limite des centenaires. Ce qui fait impression — sans nous surprendre particulièrement, c'est le groupement considérable des cas dans les âges de 100, 105 et 110 ans. Le second groupement des cas, d'ordre secondaire, qui se manifeste dans l'âge de 106 et dont les chiffres sont plus élevés que ceux qui se trouvent placés vis-à-vis des âges 103 et 104 ans, est non moins intéressant. Cette dernière circonstance témoigne encore une fois de la tendance indubitable des vieillards de se grouper dans les chiffres plus élevés.

En comparant les nombres de centenaires obtenus par le recensement avec ceux que nous fournit l'enquête, nous pouvons établir l'inexactitude des données obtenues par le recensement des centenaires. On peut y arriver si, en désignant le nombre des centenaires d'après les données du recensement par *D* et